



Voyage et autorité parentale

Par Mocohe

Bonjour,
Je souhaite faire un voyage à l'étranger, j'ai envoyé un message au papa qui m'a répondu qu'il réfléchissait et me donnerai une réponse de plus tard, le connaissant il ne répondra jamais.
Est ce que je peux partir malgré tout ? Est ce que je risque quelque chose?
Que dois je faire?

Par isernon

bonjour,

chaque parent peut emmener son enfant en vacances où bon lui semble sans demander l'autorisation à l'autre parent. Il suffit que le mineur soit muni d'un passeport ou d'une pièce d'identité, et d'un visa le cas échéant.

source :

[url=https://www.soa-avocats.com/peut-on-partir-a-letranger-avec-son-enfant-sans-laccord-de-lautre-parent/#:~:text=A%20priori%2C%20chaque%20parent%20peut,un%20visa%20le%20cas%20%C3%A9ch%C3%A9ant.]https://www.soa-avocats.com/peut-on-partir-a-letranger-avec-son-enfant-sans-laccord-de-lautre-parent/#:~:text=A%20priori%2C%20chaque%20parent%20peut,un%20visa%20le%20cas%20%C3%A9ch%C3%A9ant.[/url]

salutations

Par Mocohe

Merci, votre réponse me rassure mais en même temps j'entend et lis ci et là que c'est un impératif que d'avoir l'autorisation de l'autre parent pour un voyage à l'étranger. En plus en lisant le lien que vous m'avez envoyée il est écrit :

« Pour éviter tout embêtement avant de s'envoler vers une destination estivale à l'étranger, il est conseillé de se munir de tous les documents prouvant que vous partez en toute légalité avec l'enfant (actes d'état-civil, livret de famille, pièces d'identité, autorisation de l'autre parent, ?). »

Ça laisse planer un doute.

Connaissant le caractère du père qui est privée des DVH je ne veux prendre aucun risques.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Dans certains pays, il est exigé l'autorisation des 2 parents;
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34070]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34070[/url]

Si vous voyagez avec 1 seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, le Maroc ou la Suisse peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

Par yapasdequoi

Le père peut aussi faire interdire la sortie du mineur.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1774]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1774[/u

r]

Par jpgroussard

Bonjour Mocohe,

vu la quantité de problèmes liés à votre ex (problèmes qui ont l'air de ne plus en finir) ce serait plus prudent d'aller dans les Alpes Françaises. C'est le bon moment et le gamin va certainement apprécier.

En plus et comme c'est souvent dit sur ce forum, dans une séparation tout doit être fait dans l'intérêt de l'enfant. J'ai l'impression que c'est plutôt dans votre intérêt ce voyage à l'étranger.

Cdt

Par Mocohe

« J'ai l'impression que c'est plutôt dans votre intérêt ce voyage à l'étranger. »

en posant mes questions je ne pensais pas avoir droit au jugement de valeur, ce commentaire est blessant, après tout ce que j'ai vécu et fait pour mon enfant pour le protéger lire ça me peine.

Je dirai bien que je n'ai pas à me justifier auprès de vous jpgroussard mais il s'agit là d'un voyage familiale auquel mon fils et moi sommes conviés.

Par yapasdequoi

Si le père veut vous ennuyer, vous risquez d'être bloqués à la frontière.... Ne courez pas ce risque.

Par Mocohe

Merci, j'ai finalement décidé de ne pas prendre de risque et ne pas faire ce voyage.

Par Mocohe

Merci, j'ai finalement décidé de ne pas prendre de risque et ne pas faire ce voyage.